

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 septembre 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Hervé Shimuna, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Hervé Shimuna, président : "M. le maire, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Madame la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir notre 4<sup>ème</sup> séance du Conseil de ville 2024."

M. Hervé Shimuna, président : "Suite aux démissions de la conseillère de ville Mme Léa Gerber, et du conseiller de ville M. Quentin Colombo, je tiens à saluer particulièrement et à souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère de ville Mme Christelle Bobillier, PLR, et au nouveau conseiller de ville M. Sylvain Ndonfack, PS. Je vous souhaite, chère conseillère de ville et cher conseiller de ville, beaucoup de succès et de plaisir dans vos nouvelles fonctions au sein du Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Un de nos scrutateurs, M. Vital Carnal, PS, étant excusé pour cette séance, je prie la fraction PS de proposer quelqu'un pour le remplacer ce soir."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste propose Mme Isabelle Gambetta, PS."

...Il n'y a pas d'opposition à cette proposition...

...Mme Isabelle Gambetta, PS,  
prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Hervé Shimuna, président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie Mme Isabelle Gambetta, PS, de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que du groupe PLR, et M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix des groupes PS et ARC."

M. Hervé Shimuna, président : "Je cède la parole à notre secrétaire Mme Chiara Voisin, ARC, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 25 conseillères et conseillers de ville...

M. Hervé Shimuna, président : "Suite à la modification apportée par la Chancellerie municipale à l'ordre du jour, le point 4, à savoir le nouveau Règlement sur les déchets, a été retiré de l'ordre du jour. En effet, suite aux discussions au sein des différentes fractions, il apparaît que ce dossier nécessite un éclaircissement avant d'être présenté devant le Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que d'autres modifications au présent ordre du jour sont-elles demandées ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semblant pas être le cas, nous allons procéder au vote. Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté (avec le retrait du point 4) de se manifester par un lever de main."

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité (avec le retrait du point 4).

...L'ordre du jour est renuméroté en raison du retrait du point 4...

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier – Nouvel acte de fondation : décision
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 389'000.00 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux crédits d'engagement de CHF 2'520'000.00 au total pour la réalisation du nouveau dépôt pour les Services Techniques
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 1'400'000.00 pour la mise en place du chauffage à distance dans le secteur HJB - Roseraie – Cefops
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 400'000.00 destiné à la mise en place d'un nouveau câble MT aux rues P.-Charmillot et Collège, à la modernisation du réseau BT, de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée rue P.-Charmillot
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Léa Gerber, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au poste de 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil de ville, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire
11. Motions, postulats et interpellations
  - 11.1. Motions
  - 11.2. Postulats
  - 11.3. Interpellations
12. Divers et imprévu

#### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Christelle Bobillier (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS) et M. Michel Ruchonnet (PS)

Sont excusés : M. James Souchon (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Johan Wermeille (PLR) M. Ugo Boillat (ARC), M. Vital Carnal (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, Mme Josika Iles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Emile Perrin (Le Journal du Jura)

Public : 2 personnes sont présentes dans la salle

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé par 22 voix pour, 0 voix contre. Il y a 3 abstentions.

M. Hervé Shimuna, président : "Je remercie l'auteur du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

## 3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président : "Rédaction des messages concernant les votations pour la nouvelle déchetterie et la vente des immeubles sis à la Rue Jacques-David 4, 6, et 8 :

Le Bureau du Conseil de ville s'est réuni le 26 juin 2024 pour rédiger les deux textes concernant la votation sur les immeubles situés à Jacques-David et sur la nouvelle déchetterie. Je tiens à remercier les membres du Bureau du Conseil de ville pour le travail fourni, ainsi que les différentes personnes qui ont contribué à la réalisation des messages. J'encourage les électrices et les électeurs à aller voter.

Digitalisation :

Suite à un sondage des partis concernant la digitalisation des séances du Conseil de ville, tous les partis se sont déclarés favorables à cette initiative. Il était important d'obtenir leur avis avant de commencer à élaborer le dossier complet, qui permettra de définir précisément le coût du projet ainsi que sa planification, en vue de le soumettre au vote.

Suite au courrier reçu d'un employé de l'EJC Le Griffon concernant la fermeture de la fondation lors des vacances scolaires :

Lors de notre dernière séance, j'avais évoqué la réception d'un courrier adressé au conseiller communal M. Samuel da Silva et à moi-même, daté du 31 mai 2024. Cet e-mail concernait la fermeture de la fondation pendant les vacances scolaires. Un groupe de travail a été créé et des actions d'amélioration sont en cours ; de ce fait, je considère que ce point est clôturé pour le bureau. M. Samuel da Silva fournira davantage d'informations sur l'évolution de la situation dans les prochains points.

C'est tout pour les communications du Bureau du Conseil de ville, je cède la parole au Conseil municipal."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Mardi 3 septembre dernier, une délégation du Conseil municipal, accompagnée de deux chefs de service, a été accueillie à l'Hôtel du Gouvernement à Berne par Madame la Conseillère

d'Etat Christine Häsler, dans le cadre de la session au Grand Conseil. Cette rencontre avait pour but de parler des monuments historiques et protégés à Saint-Imier et de la charge que cela représente pour notre commune. Cette rencontre s'est déroulée de façon constructive et a permis d'échanger sur cette thématique importante pour notre commune. Je relève aussi la présence de la cheffe de l'office de la culture et de la cheffe du service des monuments historiques. Cette rencontre a débouché sur une future journée d'étude à Saint-Imier, afin de faire le tour de nos bâtiments communaux protégés et d'évaluer ce qui peut être fait (déclassement, vente, aides, etc.) avec la cheffe du Service des monuments historiques. Affaire à suivre, mais qui va de l'avant. Je tiens à remercier la Directrice de l'Instruction publique de nous avoir reçus si rapidement.

Cet été, Mont-Soleil aura permis de faire rayonner notre Cité et de mettre en avant notre engagement pionnier dans la production d'énergies renouvelables. En effet, ce ne sont pas moins de trois événements à portée nationale et internationale qui s'y sont déroulés. Outre la traditionnelle PhD Summer School, l'Ecole internationale d'été sur les énergies renouvelables s'y est aussi tenue, conjointement organisée par la HES-SO, l'Université Savoie Mont Blanc et l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai pris part au jury lors de la restitution des travaux de la semaine et ai été impressionné par la qualité des propositions et des discussions. Enfin, j'ai participé à l'accueil du Président et du Vice-président des BKW lors d'une visite de Mont-Soleil.

Dans un tout autre registre, je tiens encore à féliciter le Corps de musique de Saint-Imier qui a participé ce week-end à la Fête du vin chez nos amis neuvevillois. J'ai été reçu par Madame la Maire de la Neuveville et ai assisté au concert du Corps de musique ainsi qu'au cortège. Je puis vous assurer que notre musique officielle nous a représentés avec brio et a porté haut nos couleurs. Chapeau à eux."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "J'ai deux informations à vous communiquer ce soir.

Après une année de travail, j'ai le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du nouveau site internet de la Municipalité de Saint-Imier dès le vendredi 20 septembre prochain. Une refonte complète a été opérée tant sur le contenu que sur le design et les illustrations. Un communiqué de presse à ce sujet sera rédigé et sera accompagné d'un QR Code afin de faciliter l'accès.

Je vous informe qu'un événement aura lieu le 11 novembre 2024 à la Salle de spectacle afin de célébrer le 150<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> train arrivé en gare de Saint-Imier. L'organisation de cette soirée est en cours et le programme détaillé vous sera transmis ultérieurement. Toutefois, je vous invite d'ores et déjà à réserver cette soirée, c'est une excellente occasion de montrer l'importance de cette ligne pour Saint-Imier."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre communication de la part du Conseil municipal, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

#### 4. Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier – Nouvel acte de fondation : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier existe depuis 1967 et a pour but la construction et l'exploitation d'un ou plusieurs immeubles locatifs destinés aux personnes âgées ou invalides habitant la Commune municipale de Saint-Imier. Elle peut également favoriser la construction

d'immeubles à loyers modérés et s'intéresser à tous genres de constructions destinées à des habitants de conditions modeste. Elle fait usage des dispositions légales favorisant la construction d'habitations à loyers modérés.

La Municipalité de Saint-Imier a constitué cette fondation en apportant un montant de CHF 210'000.00 servant de capital de base. Depuis lors, la fondation n'a cessé de croître et de remplir son but, à la satisfaction de la Municipalité, des locataires et de la population.

La fondation et la Municipalité sont en discussion depuis plusieurs années afin de revoir le fonctionnement et la gouvernance de cette institution, les défis ayant évolué depuis 1967. C'est dans cette optique que s'inscrivent les nouveaux statuts qui vous sont soumis pour approbation.

En effet, les nouveaux statuts prévoient, notamment, que la Municipalité ne nomme plus le conseil de fondation, à l'exception d'un membre désigné par les autorités, pour autant que les autorités souhaitent faire usage de ce droit. Le conseil de fondation se constituerait alors par cooptation, comme cela est souvent le cas pour des fondations. De plus, le projet de statuts prévoit que le Conseil municipal n'a plus à être entendu avant toute modification de l'acte de fondation.

On le constate, les nouveaux statuts prévoient que le rôle de la Municipalité soit plus tenu qu'auparavant, tout en garantissant une représentation au sein du conseil de fondation. Ce lien est, selon le Conseil municipal, suffisant et permettra à la fondation de mener à bien ses projets.

L'autorité de surveillance, en l'occurrence l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), a requis l'approbation du Conseil municipal et du Conseil de ville pour pouvoir accepter le projet de statuts qui vous est soumis dans un courriel daté du 12.06.2023. Cette approbation doit être donnée dans la mesure où nous deux Autorités renoncent à un droit qu'elles avaient jusqu'alors, c'est-à-dire de nommer le conseil de fondation.

Dans sa séance du 5 mars 2024, le Conseil municipal a donné son approbation aux nouveaux statuts, moyennant le respect d'une condition, soit que le conseil de fondation s'engage à appliquer dès à présent les statuts actuels, à savoir notamment de faire inscrire au registre du commerce la bonne composition du conseil de fondation, telle qu'elle a été nommée par le Conseil municipal et le Conseil de ville. Dans la mesure où ces démarches sont en cours auprès de la notaire mandatée par la Fondation.

De l'avis du Conseil municipal, la représentation garantie aux « autorités de la Commune municipale de Saint-Imier » (cf. art. 7 du projet de statuts) est une bonne chose et permettra de maintenir les liens naturels et historiques entre nos deux entités. Le Conseil municipal suggère qu'il désigne un représentant dont la candidature sera ratifiée par le Conseil de ville, au début de chaque législature. Cette manière de faire a l'avantage d'impliquer les deux autorités de notre Municipalité. En outre, une représentation pas le Conseil municipal fait du sens compte tenu des synergies qui existent entre les demandes de la Fondation et le travail de l'Exécutif.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le nouvel acte de fondation de la fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Patrick Grobéty, PLR : "Les Libéraux-Radicaux Saint-Imier et environs approuvent à l'unanimité le nouvel acte de fondation pour les Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune de Saint-Imier."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier. Les nouveaux statuts qui prévoient un rôle plus ténu qu'auparavant de la Municipalité au sein de la fondation tout en garantissant une représentation de celle-ci nous conviennent. Tout en souhaitant un avenir serein à la fondation, nous approuvons donc le nouvel acte de fondation comme le recommande le Conseil municipal."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette fondation existe depuis 1967 et c'était à l'époque un projet visionnaire. Actuellement le côté visionnaire persiste puisqu'après avoir rénové entièrement le bâtiment il y a moins de 10 ans, à la satisfaction de tous, le Conseil de Fondation est prêt pour construire Plein Soleil 2 qui doublera la capacité du bâtiment actuel. Le Conseil de Fondation a prouvé sa compétence pour rénover et exploiter l'ancien bâtiment. Il y a lieu maintenant de lui donner les moyens de poursuivre sa mission en la développant. Aucun engagement financier ni aucune aide financière n'est demandée à la Commune ni à la population de Saint-Imier. Rappelons pour les personnes qui ne connaissent pas bien le fonctionnement des fondations, toutes les fondations sont surveillées activement et annuellement aussi bien du point de vue financier que celui du fonctionnement par une autorité indépendante. Notre Fondation est à but non lucratif et elle est reconnue officiellement d'utilité publique. Le cadre fixé est très strict, ainsi les dérives sont exclues, garantissant une parfaite transparence dans la gestion des affaires. Le principal changement figurant dans l'acte de fondation que nous devons voter ce soir est que le prochain Conseil de fondation se nommera lui-même tout en gardant la possibilité pour la Commune de nommer un membre des autorités de Saint-Imier (venant de l'exécutif ou du législatif) avec l'accord du Conseil de ville. Ce soir c'est l'aboutissement de plusieurs années de négociations à divers niveaux, notamment avec la Commune et l'office cantonal de surveillance des fondations. Il nous appartient ce soir de donner notre feu vert (en acceptant le nouvel acte de fondation) pour le développement de Plein Soleil. Le besoin ne fait aucun doute et c'est Saint-Imier qui sera le grand bénéficiaire en offrant plus de logements pour des personnes dans le besoin, garantissant les valeurs pour lesquelles cette fondation a été créée il y a plus de 50 ans. La fraction socialiste vous recommande de dire OUI, à une large majorité (5 oui, 1 non)."

Mme Elisabeth Beck, PS : "A titre personnel, n'ayant pas la même perception des enjeux, je souhaite m'exprimer pour expliquer pourquoi ce soir je dirai NON à cette proposition de nouvel acte de fondation. D'abord, les statuts actuels en vigueur depuis 2019 et le nouvel acte de fondation ont été mis à notre disposition. Je regrette que les membres du Conseil de ville n'aient pas reçu le rapport annuel et les comptes audités. Je faisais partie du Conseil de fondation en 2019 et l'objectif était d'actualiser, de réviser les statuts de 1967, ce qui a été fait. Ces statuts respectent le contenu de ceux écrits par les fondateurs et ils ont été acceptés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Les administrateurs ont "omis" pourtant de les inscrire au Registre du commerce. Les statuts du nouvel acte de fondation présentés à notre autorité laissent la liberté au Conseil municipal, à l'art. 7, de proposer une personne ne faisant pas partie des autorités communales pour siéger au Conseil de fondation, ce qui est un changement radical, et ce, comme cela a été dit, même si c'est le Conseil de ville qui ratifiera le ou la représentante dans ce Conseil de fondation. Dans les statuts de 2019, à l'art.7, 4 membres sur 5 étaient nommés par le Conseil de ville, ce ne sera plus qu'une personne désormais. CHF 210'000.- avaient été versés par la commune en 1967 pour sa création et CHF 5'000.- de subventions sont versés chaque année. Si la commune sort entièrement de la fondation, tout l'argent qui a été mis dans cette institution ne sera donc plus en mains communales."

Au vote, le nouvel acte de fondation, Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, est accepté par 24 voix pour, 1 voix contre. 0 abstention.

5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 389'000.00 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret

M. Hervé Shimuna, président : "La parole est-elle demandée ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant."

6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux crédits d'engagement de CHF 2'520'000.00 au total pour la réalisation du nouveau dépôt pour les Services Techniques

...La parole n'est pas demandée...

7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 1'400'000.00 pour la mise en place du chauffage à distance dans le secteur HJB - Roseraie – Cefops

... La parole n'est pas demandée...

8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 400'000.00 destiné à la mise en place d'un nouveau câble MT aux rues P.-Charmillot et Collège, à la modernisation du réseau BT, de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée rue P.-Charmillot

Mme Paula Tanner, ARC : "Au nom de la fraction ARC, nous aimerions remercier le Service de l'équipement, ainsi que le Conseil municipal, pour la description de ces arrêtés de comptes."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci. Nous pouvons donc maintenant passer au point suivant de notre ordre du jour."

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de Mme Léa Gerber, démissionnaire

M. Etienne Geiser, PLR : "Nous proposons Mme Christelle Bobillier, PLR, une jeune et dynamique dame."

Au vote, Mme Christelle Bobillier, PLR, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Hervé Shimuna, président : "Félicitations. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette

nouvelle fonction."

M. Christelle Bobillier, PLR : "Merci."

10. Nomination d'un membre au poste de 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil de ville, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire

M. Sylvain Ndonfack, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

Au vote, M. Michel Ruchonnet, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Hervé Shimuna, président : "Michel, bienvenue au Bureau du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

11. Motions, postulats et interpellations

11.1. Motions

11.2. Postulats

11.3. Interpellations

12.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : "Je n'ai pas reçu de motion, et j'ai le sentiment que la parole n'est pas demandée. Nous pouvons donc passer au point suivant."

12.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président : "Ici également, je n'ai pas reçu de postulat, nous pouvons donc passer au point suivant."

12.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du Conseil de ville du 13 juin 2024, M. Ugo Boillat, ARC, a posé des questions sur la façon de poser des amendes d'ordre sur le trafic stationnaire par la Police administrative. La Police administrative a la mission de faire respecter l'ordre public. Le contrôle du stationnement en fait donc partie. Notre commune a signé un contrat avec la Direction de la sécurité du canton de Berne afin que la Police administrative bénéficie des compétences pour verbaliser le trafic stationnaire. Les deux agents actuellement en poste ont suivi une formation auprès de la Police cantonale bernoise sans laquelle ils n'auraient ni les compétences, ni l'autorisation pour verbaliser les voitures mal stationnées. Une attention particulière est portée sur les contrôles de stationnement portant sur la sécurité du trafic et des piétons. Les voitures mal stationnées proches et sur les passages pour piétons, dans les carrefours, sur les trottoirs et hors des cases sont systématiquement sanctionnées, de même que les véhicules qui empêchent



les véhicules d'intervention de pouvoir circuler. Pour les artisans et les commerçants, nous privilégions la prévention à la répression, en étant conscients des contraintes liées à l'exercice de leurs tâches. Toutefois, nous devons tout de même sanctionner dans certaines situations, notamment en cas d'abus ou de situations dangereuses. La législation tolère le stationnement dans un bref délai pour décharger des objets lourds et encombrants. Avant de verbaliser, nos agents analysent la situation et attendent quelque peu afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un déchargement rapide et non d'un abus. Il est évident que ce genre de cas fait l'objet d'une attention toute particulière de la Police administrative. Son rôle n'est certes pas toujours simple, mais je peux vous assurer qu'ils l'effectuent de façon professionnelle et en respectant les règles. Finalement, il est faux de déclarer qu'il n'y a pas eu de consultation au sujet du renforcement des effectifs de police. La création de postes est de la compétence de l'exécutif, c'est donc à bon droit qu'il l'a fait. Le budget prévoyant ce poste a de plus été accepté par votre autorité. J'attire votre attention sur le fait qu'un poste est à repourvoir aussi bien à l'exécutif, qu'au sein de la Police administrative. Je vous invite donc à postuler à l'un ou l'autre pour nous faire bénéficier de votre engagement et de vos connaissances."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "En l'absence excusée de M. Ugo Boillat, ARC, qui avait posé la question, merci pour la réponse."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Communication au nom du Département éducation et culture. Je me permets de prendre la parole pour clôturer les interpellations intitulées "Les portes fermées de l'école à journée continue durant les vacances" de M. Christian Tharin, PLR, et "Accueil durant les vacances scolaires, fondation la Pelouse" de Mme Martine Bourquin, ARC. Je vous annonçais le 13 juin 2024 les premières mesures pour assurer une prise en charge des enfants à la rentrée scolaire 24/25, la décision du Conseil de fondation Le Griffon de réunir un groupe de travail afin de pérenniser le module vacances scolaires, et la composition partielle de ce groupe. Je porte donc à votre connaissance que Mesdames Amélie Maurer et Mélanie Devenoges représenteront le personnel de l'EJC en leur qualité de coordinatrice, M. Alexandre Bédât pour le Département action sociale, et M. Christian Tharin pour les parents. Ainsi ce groupe de travail rassemble différents angles de réflexion qui permettront certainement d'apporter les meilleures solutions afin de proposer un modèle qui fera l'objet de choix politiques le moment venu. Le groupe s'est retrouvé pour la 2<sup>ème</sup> fois ce matin et les discussions et pistes vont déjà bon train. Pour l'heure, je vous annonce que les deux semaines de vacances d'automne seront assurées, si bien qu'il y a entre 12 et 24 enfants inscrits par jour. Ceci n'a été possible qu'avec l'implication résolue de la Direction du Griffon, qui a mobilisé certains membres de son équipe éducative, mais aussi des personnes travaillant dans des structures voisines. Je saisis donc cette occasion pour la remercier chaleureusement. De plus, les inscriptions pour les vacances de Pâques seront prochainement proposées, selon le personnel à disposition. Avec ces derniers éléments, je pars, dès lors, du principe que j'ai répondu aux deux interpellations et propose de les clore en espérant qu'elles aient donné satisfaction tant à Mme Martine Bourquin, ARC, que M. Christian Tharin, PLR. La suite de ce dossier fera l'objet d'informations ponctuelles au point idoine de l'ordre du jour du Conseil de ville."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je remercie chaleureusement M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie également M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, pour ces informations".

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Réponse à l'interpellation ARC du 13 juin 2024 : Piscine - horaires réduits en cas de mauvais temps - mesures écologiques. Pour la partie modification des heures d'ouverture,

nous nous référons au règlement accepté par votre Conseil en date du 15 avril 2020, où l'article 3 stipule que "En cas de mauvais temps, la piscine peut être partiellement ou totalement fermée". Nous jugeons au cas par cas mais durant toute la saison, hormis dès ce jour (annonce sur les réseaux sociaux), nous avons laissé les nageurs du matin venir à la piscine même en cas de temps incertain, et avons fermé à la suite. Cette demande est surtout faite pour le début et fin de saison. Pour la partie écologique, nous aurions dû dire plutôt : économique. Ce qu'il vous faut savoir, c'est que chaque jour d'ouverture de la piscine coûte à la collectivité CHF 3000.- par jour. Ce montant comprend l'entretien du site, les salaires, les produits d'entretien, l'énergie, les amortissements, etc. . Vous comprendrez bien que toutes économies faites même substantielles sont bonnes à prendre."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci. Je suis ravie d'apprendre que le terme était plutôt "économique" que "écologique", car je me posais aussi cette question."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Interpellation PLR du 13 juin 2024 intitulée : EJE et Grève des femmes. Réponse du chef du Département de l'action sociale. Suite à l'interpellation déposée par le PLR en date du 13 juin 2024, je vous fais part de ma prise de position en tant que responsable du Département de l'action sociale et donc de l'EJE. L'EJE a en effet réalisé une sortie à Bienne dans le cadre de la "grève des femmes", cause qui comme l'a souligné l'auteur de l'interpellation, reste d'actualité et importante. Il est toutefois important de préciser que cette année, la thématique de cette journée était "du respect, du temps, de l'argent !" et c'est sous cet angle que l'EJE a proposé cette activité aux adolescentes et adolescents, donc à une classe d'âge déterminée, et non pas aux enfants d'âge plus bas. De plus, l'inscription préalable, avec une autorisation parentale, était indispensable, laissant ainsi et bien évidemment aux parents seuls la décision quant à ce qu'ils estiment adéquat pour leurs enfants. L'EJE fait un travail de promotion de la santé et du vivre ensemble tout au long de l'année. Cette mission est complémentaire à celle du Parlement des jeunes de Saint-Imier et le département supervise l'ensemble des actions des deux structures, assurant ainsi une cohérence et des synergies bénéfiques. La mission précitée se traduit concrètement, pour l'EJE, par une participation à nombre de manifestations ou d'expositions sur des thèmes relatifs notamment au vivre ensemble. Comme pour les domaines de la construction et du respect de soi ou des thématiques liées aux addictions, la "grève des femmes" est un lieu qui permet aux adolescentes et adolescents de se confronter à des débats d'idées. Par cette approche large et agrégante, mise sur pied par des professionnels conscients des limites et qui placent tous les garde-fous nécessaires, en intégrant les responsabilités qui sont celles des parents, nous sommes convaincus que l'EJE répond pleinement à sa mission qui est à la fois apolitique et laïque."

M. Yves Rochat, PLR : "Merci M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, pour la réponse. Je suis satisfait."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Interpellation ARC du 13 juin 2024 intitulée : Fumées passives aux abords des écoles. Suite à l'interpellation déposée par ARC en date du 13 juin 2024, je peux, au nom du Conseil municipal, vous apporter les éléments suivants. La thématique de la prophylaxie en matière de dépendance aux produits du tabac est, comme dans beaucoup de domaines de la promotion de la santé et de la réduction des risques, un combat digne de David contre Goliath. En effet, le rapport de force entre les moyens de ceux qui mettent les produits sur le marché et les moyens de ceux qui travaillent à la promotion de la santé est, pour le moins, fortement déséquilibré. Travailler préventivement dans le domaine du tabac est à la fois difficile et terriblement frustrant, de part ce rapport de force fortement déséquilibré, qui se traduit par peu de moyens à disposition des structures actives dans la prévention. L'arrivée sur le marché de nouveaux produits dits "moins toxiques" est une "tentation" de plus, proposée

aussi bien aux anciens, et peut-être, et malheureusement surtout, aux nouveaux consommateurs, potentiellement plus jeunes. Et c'est précisément ici que nous sommes impactés par la situation que vous décrivez. Le Département de l'action sociale va proposer à la Commission de la santé de traiter la question en : mettant en place une campagne d'achats tests auprès des différents commerces de la Cité, sous l'égide de Santé bernoise et de la Croix Bleue ; ouvrant une plateforme de dialogue aux différentes institutions concernées (école primaire, école secondaire, ceff, administration communale, etc.). Ces deux mesures visent à garantir une meilleure protection de la population face aux fumées passives. Si l'accueil à ces deux actions est favorable, un développement progressif pourrait être mis en place au sein de notre Cité. Nous profitons de cette occasion pour porter à votre connaissance qu'une motion, signée par tous les partis et demandant au Conseil exécutif d'interdire les "puffs" sur sol bernois, vient d'être déposée au Grand Conseil lors de la présente session. Nous suivrons et intégrerons les développements cantonaux dans nos réflexions et projets."

M. Laurent Egloff, ARC : "Merci pour cette réponse. Nous nous réjouissons de travailler sur ce sujet en Commission de la santé. C'est un thème qui est tout de même majeur."

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i. : "Communication au nom du Département urbanisme et mobilité. En préambule, je tiens à préciser que les différents éléments de réponse que je formulerai au nom du Département urbanisme et mobilité sont le fruit du travail de recherche et de rassemblement d'informations de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité. Je l'en remercie très cordialement. Pour recontextualiser l'interpellation déposée par Mme Paula Tanner, ARC, en date du 13 juin 2024 intitulée : Les chemins victimes des intempéries, il serait bon de rappeler qu'il s'agit d'un petit tronçon d'une vingtaine de mètres à la limite des routes goudronnées de la zone urbaine qui souffre régulièrement de l'érosion issue des eaux de ruissellement en provenance du chemin des Philosophes et de celui menant au parcours Vita. Force est de constater que les fortes précipitations du printemps ont encore aggravé la situation et l'état du chemin. Pour commencer, un contact initial a été pris avec la Bourgeoisie à qui appartient ce chemin afin de déterminer si elle envisageait prochainement d'entreprendre des mesures d'entretien pour accéder à son dépôt qui se trouve au bout dudit chemin. Celle-ci ne l'envisage pas et relève, à juste titre, que la Municipalité a l'obligation d'entretenir ce chemin étant donné qu'il fait partie des itinéraires des Berner Wanderwege et d'en assurer la sécurité. Le chemin en question est donc à considérer comme un chemin de forêt et, qu'à ce titre, la Municipalité n'envisage pas de le goudronner à nouveau comme il l'a été à une certaine époque dans le but d'accéder au dépôt de la Bourgeoisie. Pour clarifier la situation, dans un guide traitant de l'entretien des chemins de randonnée édicté par l'Office des ponts et chaussées à l'attention des communes, il est inscrit, je cite : "qu'il convient de prendre des mesures là où les dangers vont au-delà de ceux auxquels peuvent s'attendre les randonneurs (par exemple passages étroits avec risque de chute, ou zones présentant un danger concret d'éboulement). Le principe de proportionnalité ou les mesures de protection raisonnablement exigibles dépendent d'une part de l'importance du risque reconnu et d'autre part des moyens financiers, des effectifs et du temps à disposition. En particulier les usagers des chemins de randonnée de montagne ou de randonnée alpine, et, jusqu'à un certain point les usagers des chemins de randonnée sont, pour une large part, responsables de leur propre sécurité. (...) Les chemins de randonnée des Berner Wanderwege sont accessibles au public et sont aménagés pour répondre aux besoins des personnes qui se déplacent à pied. Ils se situent de préférence à l'écart des routes ouvertes au trafic motorisé et, si possible, ne doivent pas être recouverts d'asphalte ni de béton". Nonobstant, le chef du Service urbanisme et mobilité a tout de même pris contact avec le représentant local des Berner Wanderwege qui confirme que ce tronçon fait partie du réseau des chemins pédestres bernois dont la Municipalité a la charge d'en assurer l'entretien et la sécurité. Balisé de couleur jaune, celui-ci est classé par les Berner

Wanderwege dans la catégorie "Chemin de randonnée pédestre". Pour la pratique de la randonnée pédestre sur les itinéraires balisés en jaune, il est notamment recommandé de porter de bonnes chaussures à semelle profilée. De plus, de manière générale et afin de répondre au mieux aux désirs de ses membres, les Berner Wanderwege ne sont pas favorables au goudronnage des tracés. Ce tronçon peut donc simplement être remis en état et entretenu comme un "chemin blanc". Néanmoins, et malgré les budgets à disposition, l'entretien de ce tronçon de chemin sera donc mis au programme prochainement pour lui rendre son caractère de chemin blanc."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci pour cette réponse bien argumentée. Je suis contente du dernier paragraphe. Ce qui est important c'est que ce chemin soit remis en état, et que les gens qui doivent passer par là, par plaisir ou obligation, puissent l'emprunter sans danger."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Interpellation PLR du 13 juin 2024 intitulée : Réseau de santé local et régional fort - Quid du post-Abattoirs ? Suite à l'interpellation déposée par PLR en date du 13 juin 2024, au nom du Conseil municipal, je vous fais un bref état de la situation. Il était peu vraisemblable que nous puissions répondre à l'intégralité de ce que demandait l'interpellation en si peu de temps. Je résume donc ici ce que nous avons entrepris depuis l'arrêt du projet des Abattoirs. Le Réseau de l'Arc a manifesté depuis plusieurs années sa volonté de mettre sur pied un centre médical à Saint-Imier. Nous avons donc maintenu, tout au long du processus de traitement du dossier des Abattoirs, des contacts réguliers avec cette institution, dans le but de comprendre les besoins et critères relatifs notamment à l'emplacement et à l'accessibilité d'une telle structure, critères prépondérants pour eux. Après l'arrêt du projet des Abattoirs, Monsieur le maire, ma collègue responsable du département de l'économie et tourisme et moi-même avons recherché et préparé une liste non exhaustive de locaux pouvant potentiellement accueillir des activités de médecine générale. Cette liste a rapidement été transmise aux responsables du Réseau de l'Arc. Suite à votre interpellation, nous avons pris contact avec les responsables du Réseau de l'Arc pour connaître leur avancée sur la question. La réponse reçue a été, je cite : "nous poursuivons nos recherches pour déterminer un lieu qui pourra accueillir un futur Medicentre, qui demeure toujours l'un de nos projets majeurs en termes de médecine de premier recours. Nous restons pour l'instant discrets sur nos investigations, à la demande de nos potentiels partenaires, et saurons communiquer en temps voulu". Nous soulignons la perspicacité de la réponse qui est tout à fait compréhensible et justifiée. Il est en effet mieux de communiquer uniquement lorsque tout est sous toit, afin de ne pas créer de fausses attentes. Nous nous devons aussi de relever que le Réseau de l'Arc a pu pallier rapidement au départ inattendu et soudain de l'un des médecins installés au centre-ville, apportant ainsi une solution aux besoins de notre population. Cette interpellation questionne également nos réflexions sur d'éventuelles solutions. C'est un si vaste sujet, de part les diverses possibilités qui existent et surtout les difficultés à trouver des solutions, que tout le monde s'y attaque depuis plus de 15 ans ou plus, sans parvenir à résoudre entièrement la question, notamment de répondre à qui il incombe d'apporter des solutions : le canton, les communes ? Y répondre dépasse le cadre d'une interpellation et demande une approche régionale, voire cantonale. Preuve en est qu'il ne vous a sans doute pas échappé que la question vient d'être débattue cette semaine en séance du Grand Conseil à Berne via une motion intitulée : Pénurie de médecins de famille et de pédiatres, accompagner et soutenir leur installation. Nos élus cantonaux ont décidé de la transformer en postulat demandant au Conseil-exécutif de créer une commission qui, en partenariat avec les communes, doit servir à soutenir l'installation de pédiatres et de médecins de famille dans le canton. Et ce pour les démarches à réaliser dans le cadre de leur travail et également sur le plan privé, comme par exemple la recherche d'un logement ou d'une crèche. Nous vous invitons à consulter l'article paru sur [ajour.ch](http://ajour.ch) le 10 septembre 2024 ainsi que le site du Grand Conseil pour plus détails."

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i. : "Communication au nom du Département urbanisme et mobilité. Pour répondre à l'interpellation de Mme Jessica Froidevaux, ARC, datant du 13 juin 2024, intitulée : Halte CFF de La Clef – avancée des travaux", le Département urbanisme et mobilité a pris contact avec M. Vincent Mendy, chef du projet de la Halte CFF La Clef, afin d'obtenir des informations. Je me permets donc de porter à votre connaissance les échanges les plus récents à ce sujet entre les CFF et notre Municipalité. Tout d'abord, dans les grandes lignes, il ressort de ces échanges que la procédure d'approbation des plans (appelée aussi la PAP) a bien été initiée comme annoncé. L'examen préalable du dossier par l'Office fédéral des transports (OFT) a relevé que certaines réalisations s'éloignaient légèrement des normes applicables et nécessitaient que le projet soit revu, ce qui a occasionné un certain retard sur le calendrier initialement prévu. Pour info, ce qui posait un problème était la largeur du passage inférieur sous les voies. Les CFF ont donc fait le nécessaire pour apporter les compléments au projet et ont déposé une nouvelle fois le dossier auprès de l'OFT. Ensuite, l'OFT a écrit (avec copie à la Municipalité) aux CFF pour leur confirmer la bonne réception du dossier et l'ouverture officielle de la PAP. Le projet a donc pu être transmis dans les différents offices. A noter que le Département urbanisme et mobilité, par la voix de son chef de service, a fait part de son mécontentement aux CFF en les priant d'accélérer les démarches auprès de l'OFT et des autres instances pour rattraper le retard pris avec la PAP et donc de favoriser une réalisation du projet dès que possible, en insistant sur le fait que ce retard ralentit le développement de notre pôle économique cantonal et de ses environs qui ne pourront s'épanouir que lorsque cette desserte sera en service. Il en a profité, également, pour relever que la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds connaît de nombreux problèmes, nécessitant des améliorations urgentes avec la coopération de tous les acteurs concernés. Raison pour laquelle la nouvelle Halte CFF La Clef sera, au sens propre comme au figuré, un élément clé pour renforcer l'attractivité de notre localité et de la région, notamment via les transports publics. A la suite de ceci, aujourd'hui, je suis en mesure de vous informer que M. Mendy a informé, par courriel et pas plus tard que ce mardi 10 septembre 2024, que :

- le piquetage aura lieu dès le 7 octobre 2024;
- la publication officielle le 9 octobre 2024;
- la mise à l'enquête publique dès le 14 octobre 2024.

Cependant, il convient d'être conscient que la durée de traitement théorique d'une PAP est estimée entre 12 mois et 18 mois au minimum, mais rien ne garantit les délais réels de l'OFT à ce stade. Les CFF n'envisagent donc pas le début des travaux avant l'été 2025, au plus tôt. D'autant plus que le projet de la halte CFF La Clef se retrouve, suite ces aléas de calendrier, en conflit avec d'autres projets CFF et tiers : entre autres le projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) de contournement du Locle utilisant les voies CFF pour l'acheminement des déblais, particulièrement. De ce fait, les CFF estiment qu'il y a de fortes chances que la mise en service du projet soit reportée à fin 2027. Néanmoins, des discussions sont en cours entre les CFF, le Canton et l'OFT concernant le report de la date de mise en service. Finalement, j'espère que ces nouvelles, à moitié réjouissantes, auront répondu aux différentes interrogations."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i., pour ces informations. Certaines plus réjouissantes que d'autres, mais merci pour ces renseignements."

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i. : "Je vous en prie Mme Paula Tanner, ARC."

M. Yves Rochat, PLR : "Ma question est simple. Nous avons entendu qu'aujourd'hui la piscine en plein air fermait pour l'hiver. Les Imériens et les Imériennes pourrons-ils bientôt prendre les eaux à la piscine couverte ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Une réponse vous sera apportée lors de la prochaine séance."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Interpellation intitulée : Quel est l'avenir du ceff INDUSTRIE à Saint-Imier ? Avec le départ de Moutier, le ceff ARTISANAT s'installera à Bienne à l'horizon 2026 et partagera ses futurs locaux avec le lycée technique du CFP. Or, le bâtiment de Moutier abrite également une partie des formations initiale et continue du ceff INDUSTRIE. Selon le projet Avenir Berne romande (ABR), Saint-Imier est un "pôle formation, culture et santé". En effet, notre Municipalité peut se targuer d'avoir des écoles obligatoires, du secondaire II, et du tertiaire. Raisons pour lesquelles la fraction libérale-radical, soucieuse de défendre un de ses sites de formation professionnelle initiale dans la future première commune du Grand Chasseral, souhaite, d'une part, savoir si ces formations seront rapatriées sur les sites de Saint-Imier du ceff INDUSTRIE et, d'une autre, avoir des engagements concrets afin de renforcer et de pérenniser le Domaine Industrie dans sa totalité, en terres imériennes. Pour ce faire, le PLR suggère au Conseil municipal de rencontrer sous peu le Conseil d'école, ainsi que la Direction générale du ceff afin d'aborder ces questions."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je remercie le PLR pour cette interpellation. Nous y répondrons prochainement. Nous partageons les questions soulevées dans cette interpellation et ne manquerons pas de suivre cette affaire avec le sérieux qu'elle mérite. Saint-Imier est le siège du ceff. C'est une institution importante, et la pérenniser à Saint-Imier est d'autant plus important."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien. Merci M. le maire. J'avais donc reçu trois interpellations, nous en avons déjà deux de présentées, je donne la parole pour la suite."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour attirer votre attention sur une question qui préoccupe bon nombre de nos concitoyens, en particulier notre jeunesse. La décision, prise il y a quelque temps, de démonter la rampe de skate pour faire place à un nouvel hôtel a créé un véritable manque pour les jeunes de notre commune, qui utilisaient cet espace non seulement pour pratiquer leur sport, mais aussi pour se rencontrer et s'épanouir sagement. Cet équipement n'était pas simplement un lieu de divertissement, mais une constellation d'interactions sociales cruciales où notre jeunesse trouvait un environnement favorable à son développement. En tant que représentants de la communauté, il est de notre devoir de nous assurer que chaque habitant, en particulier les jeunes, dispose d'un cadre où il peut s'épanouir sagement et pleinement. C'est pourquoi, au nom du Parti Libéral Radical, je vous propose que nous explorions ensemble la possibilité de trouver un nouvel emplacement pour cette rampe de skate. Il est essentiel de préserver ces espaces qui favorisent non seulement l'activité physique, mais aussi l'intégration et la cohésion sociale. Trouver une solution alternative permettrait de répondre aux besoins des jeunes tout en poursuivant le développement urbain de notre ville. Je vous invite donc à réfléchir à cette proposition et à considérer les moyens par lesquels nous pourrions offrir à notre jeunesse un nouvel espace où elle pourrait continuer à s'épanouir sagement."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vous remercie. Une réponse sera apportée, et nous prendrons contact avec vous si besoin."

M. Hervé Shimuna, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellations, nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour."

13. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme vous le remarquez, à chaque séance du Conseil de ville il y a des mutations. Des conseillères et conseillers de ville qui partent, des qui arrivent. Ce soir j'aimerais montrer un autre aspect. Donner des nouvelles de ceux qui partent. Je crois que c'est aussi important. J'aimerais juste dire un mot, car c'était une personne importante que nous avons au Bureau du Conseil de ville. M. Quentin Colombo était 1<sup>er</sup> vice-président. Son départ est pour nous dommage, mais pour lui c'est une bonne chose. Il est éducateur dans la région de Lausanne. Il travaille dans une équipe, et puis son employeur a refusé d'entrer en matière pour l'alléger un peu afin qu'il puisse être présent à nos séances du jeudi. Mais notre ami ne va pas partir. Je le dis à cause des "fake news" qui circulent, et qui sont des fois désagréables. Notre ami Colombo reste président de la Commission de l'école secondaire. Et puis, il vient d'être nommé il y a une semaine secrétaire du PS Parti socialiste Grand Chasseral. Et là, il s'attaque à un grand boulot, donc il ne quitte pas la politique. Il ne nous quitte pas, comme certains semblent dire. Donc, tout va bien, et on reverra Quentin dans différentes manifestations. Je voulais juste vous le dire."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela n'étant pas le cas, je vous remercie. Bonne soirée, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 22.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :